

« Bave qui peut ! »

© 08/06/2018 | 👤 Yoann Frontout • 📰 Terre-net Média

Avec les limaces, vaut mieux prévenir que guérir. Et si celles-ci pointent malgré tout le bout de leur nez, il faut agir de façon précoce mais raisonnée. Bref aperçu des démarches à adopter face à ces indésirables invités.



Pour une lutte efficace contre les limaces, une estimation du risque est importante et rendue possible avec le piégeage. (©De Sangosse)

Des **limaces** sont venues festoyer dans le jardin ? Certains remèdes de grand-mère pourraient peut-être faire l'affaire. Mais en grandes cultures, tracer d'infranchissables lignes de sel ou enterrer une chope de bière tous les deux mètres semble quelque peu fantaisiste... Pas question d'être inactif pour autant : lorsque les limaces s'attablent devant des mets appétents tels que du **colza**, du **blé** ou du **tournesol**, elles peuvent avoir un bon coup de fourchette... et ne laisser que des miettes.

Il faut donc intervenir de manière anticipée et ciblée. Une **stratégie de lutte efficace** commence par une **estimation rigoureuse du risque limace**, possible grâce au **piégeage**. D'années en années, il est nécessaire d'employer la même méthode et d'établir un historique de la pression limace sur ses parcelles. Il peut ainsi être judicieux d'opter pour les pièges standardisés mis au point par l'Inra, et aujourd'hui commercialisés par De Sangosse. Les observations réalisées peuvent alors être comparées à celles du BSV ou à la base de données de l'Observatoire De Sangosse. La mise en commun de celles-ci a permis à la firme phyto d'établir des **seuils d'intervention**. Toutefois, fixer un nombre de limaces critique n'est pas chose facile. « Certaines années, très peu d'individus vont consommer beaucoup. Parfois, c'est l'inverse », explique Marion Puysservet, responsable technique anti-limaces France pour De Sangosse.

La spécialiste rappelle par ailleurs la démarche à suivre : « Il faut démarrer le piégeage 15 à 20 jours avant le semis et le poursuivre deux fois par semaine jusqu'au stade 3-4 feuilles, afin de bien encadrer la phase critique. » Pour les 850 agriculteurs suivis par l'Observatoire, le piégeage permet une utilisation plus ciblée des produits et in fine une baisse de la quantité employée. Démarrer tôt offre notamment l'opportunité d'actionner, avant de semer, des leviers alternatifs aux anti-limaces. « Pour réduire une population, il faut perturber son milieu de vie, souligne Pierre Taupin, spécialiste ravageur chez Arvalis-Institut du végétal. Dans la terre argileuse et sous les mottes, les limaces ont leur petit confort et plus il y a de résidus, plus elles ont de quoi se nourrir. » Le déchaumage peut donc s'avérer intéressant.



Piège à limaces standardisé mis au point par Arvalis-Institut du végétal et commercialisé par De Sangosse. (©De Sangosse)

Le moment clef : du semis à la levée

Au moment de semer, on peut opter pour un **roulage**. « Cela permet, en semis direct en particulier, d'enfoncer les graines et de les rendre moins accessibles aux limaces. Leurs déplacements sont aussi bloqués pendant au moins une semaine car leurs chemins entre les mottes ont été écrasés et elles ne sont pas capables de creuser des galeries comme les vers de terre », explique Pierre Taupin. Devant l'efficacité du procédé, certains agriculteurs réalisent un second passage, parfois avant le semis comme le précise Marion Puysservert.

En dehors de cette solution, il ne reste que la voie classique : **l'anti-limace**. Lorsque le risque semble important dès les premières observations, les **molluscicides** peuvent être employés sept jours avant le semis, s'ils sont homologués pour un tel usage. La lutte curative, quand les limaces consomment les premières pousses, est en revanche à éviter. En termes d'appétence, « le granulé est alors en concurrence avec la plantule », fait remarquer Pierre Taupin. « Les quantités de produit apportées sont donc souvent plus importantes » ajoute Marion Puysservert.

Mais vers quel produit se tourner ? Il y a encore quelques années, trois substances actives étaient employées : le **métaldéhyde**, le **phosphate de fer** et le méthiocarbe. Ce dernier, qui n'était pas un molluscicide strict, a été retiré du marché en 2015. Les anti-limaces disponibles n'en restent pas moins très nombreux. « Tous les produits ne sont pas équivalents, leur qualité dépend de la formulation et du processus de fabrication », note la responsable technique. Une qualité biologique (appétence, rapidité d'action) mais aussi physique (résistance à la casse, poussière, délitement, granulométrie...). Si l'on peut avoir tendance à oublier ces derniers critères, ils sont pourtant essentiels.

Des produits ayant une faible résistance au délitement, poussiéreux et très cassants peuvent entraîner des pertes importantes et diminuer la protection de la culture dans le temps. Une granulométrie trop faible peut, quant à elle, causer des problèmes à l'épandage, par un recouvrement insuffisant, tout comme l'emploi d'un matériel inadapté. Pour limiter ce phénomène, De Sangosse et l'Irstea ont mis au point un modèle électrique compact présentant les mêmes atouts que l'épandeur d'engrais Spando. « Dernièrement, une réduction de l'IFT (indice de fréquence de traitement) de 30 %, pour une dose appliquée à 5 kg/ha, a été validée par l'Inra dans le cadre des CEPP (Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques) », poursuit Marion Puysservert. Un bon point, mais son prix – 3 500 euros – reste toutefois élevé, bien que des aides puissent être proposées.

>>> Quelques outils utiles :

- [Une grille d'aide à la décision réalisée par Arvalis-Institut du végétal](#)
- [Une grille d'évaluation de la pression limace par De Sangosse](#)
- [Un outil d'aide à la décision par De Sangosse](#)

Choisir le bon produit

Sur des tests menés par Pierre Taupin en 2017, quatre produits sortent du lot : le Metarex de De Sangosse à 4 % de métaldéhyde, l'Axcela de Jouffray Drillaud à 3 %, le Sluux HP de Certis et l'Ironmax Pro de De Sangosse, tous deux à base de phosphate ferrique. Faut-il privilégier l'une des deux matières actives ? « Trois jours après l'application, on observe avec le métaldéhyde un arrêt très marqué de la consommation tandis qu'avec le phosphate ferrique, il faut attendre une semaine environ, a constaté le spécialiste. Par ailleurs, un granulé de métaldéhyde tue plusieurs limaces, car il n'est jamais consommé entièrement par une seule d'entre elles, tandis qu'un individu mange au minimum un granulé de phosphate de fer, voire parfois deux ou trois. » De Sangosse a toutefois développé en 2016 une nouvelle formule pour ce dernier type d'appât : l'IPmax. Il est utilisable en agriculture biologique car il a un impact limité sur l'environnement (origine naturelle, non soluble dans l'eau) et la faune du sol.

Quelles que soient leurs caractéristiques, **les anti-limaces sont des produits phytosanitaires et il faut donc les employer dans une démarche**

raisonnée. Pierre Taupin insiste : « Les granulés ne sont pas faits pour réduire les populations, mais pour protéger les espèces cultivées. » Pour une gestion durable de ces ravageurs, il faut adopter une stratégie sur le long terme, en jouant sur les rotations, l'appétence des cultures, la présence de prédateurs naturels et, bien entendu, le travail du sol.

>>> À lire aussi : [Limaces - Prévenir plutôt que guérir](#)